

COMMUNICATION – NEWS 18/2021

COVID-19 – Ressources humaines – Organisation du travail

Selon les dernières décisions du Conseil fédéral, ci-dessous les mesures à respecter dès le 20.12.2021. Voir également le [site de l'OFSP](#) et son [FAQ](#)

Coronavirus: le Conseil fédéral renforce les mesures

17.12.2021

A partir du 20 décembre dans toute la Suisse:



Application renforcée du certificat à l'intérieur
Culture, loisirs, sport, restaurants, événements



→ **2G**

ou facultatif **2G+**

Là où on ne peut ni porter un masque ni consommer assis
(p. ex. discos, piscines, bars, sport intensif, musique à vent)

→ **2G+**

A l'extérieur: événements de plus de 300 personnes

→ **3G**

3G Personnes vaccinées, guéries ou testées

2G Personnes vaccinées ou guéries

2G+ Personnes vaccinées/guéries dans les 4 derniers mois ou vaccinées/guéries qui présentent un test négatif

 Consommation assis



Réunions de famille et entre amis

10 Max. 10 personnes dès 1 personne non vaccinée ou non guérie

30 A l'intérieur: max. 30 personnes (2G)

50 A l'extérieur: max. 50 personnes



Télétravail obligatoire
Si impossible: masque obligatoire dans les locaux partagés



Masque obligatoire au secondaire II

Plusieurs cantons ont fixé des règles plus strictes

 Réduire les contacts
  Aérer régulièrement

Se faire vacciner

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council

Le "télétravail obligatoire" implique un plus grand recours au travail depuis le domicile pour limiter au maximum la présence de plus d'une personne par bureau. Si impossible pour des raisons d'efficacité et/ou pratiques, le port du masque est obligatoire dans les locaux partagés. Chaque supérieur-e hiérarchique organise son service.

Le télétravail est également le meilleur moyen de continuer, lorsque c'est possible, l'activité professionnelle en cas de quarantaine.

Absences durant les fêtes de fin d'année

Pour rappel aux concernés-es, veuillez dévier vos téléphones sur la centrale téléphonique durant la fermeture officielle et mettre à jour votre message d'absence sur Outlook.

Nos partenaires externes seront ainsi informés de votre absence.

Gestion du temps – solde heures et vacances 2021



Afin de permettre le bouclage correct du système de gestion du temps et des absences, il vous est demandé de saisir **d'ici au 10 janvier 2022** les éventuelles données manquantes et de procéder aux corrections de toutes les « irrégularités ».

Il est rappelé que l'éventuel solde des vacances 2021 devra être planifié et pris d'ici au 30 avril 2022.

Remerciements et meilleurs vœux

Le Conseil communal et le soussigné tiennent à vous remercier chaleureusement pour tout le travail effectué durant cette année. Nous vous souhaitons de très belles fêtes (merci à ceux qui travailleront durant cette période) et vous adressons nos meilleurs vœux pour une très bonne année 2022. Qu'elle vous accorde santé, succès et satisfactions.



Guillaume

Laraud Poul

Serge Praz

Daher Poul

Elid

Alid

John

Sine

Serge Praz
Administrateur communal

Attalens, le 21 décembre 2021